

## OCA/Généralités

N° 4, décembre 2014

### ► Editorial

#### Chère lectrice, cher lecteur,

Peu de mots ont connu une ascension aussi fulgurante qu'«intégration» au cours des dix dernières années. La Confédération a augmenté en 2014 les contributions financières destinées à l'encouragement de l'intégration des personnes étrangères. Quant aux cantons, ils se sont engagés à élaborer des programmes cantonaux d'intégration. Ainsi Berne mettra en vigueur au 1er janvier 2015 sa loi cantonale sur l'intégration et créera, selon l'ordonnance sur l'intégration, quatre «antennes d'intégration» régionales, qui concluront à leur tour des conventions d'intégration avec certaines personnes.

Or que veut dire «bien intégré» et comment se font les mesures? Peut-on forcer quelqu'un à s'intégrer? Quels moyens est-on en droit d'utiliser à cet effet? La menace de retrait du permis de séjour et d'expulsion est-elle propre à encourager l'intégration? En d'autres termes, quelle est la «formule magique» de l'intégration?

Selon l'interprétation qu'en donne la Confédération, l'intégration doit permettre «aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle». Ce qui suppose que la société d'accueil fasse preuve de bonne volonté et soit disposée à permettre aux concitoyens étrangers une participation équitable. Il est permis de douter que ces conditions soient réunies, à en juger par les initiatives contre les minarets, pour le renvoi des criminels étrangers ou Ecopop.

Une politique d'intégration proactive est plus importante que jamais. Chaque mois, des milliers de réfugiés continuent d'affluer aux frontières extérieures de l'Europe et tout indique qu'ils seront nombreux à pouvoir rester, soit comme réfugiés statutaires, soit sous le régime de l'admission provisoire parce qu'un renvoi ne peut être raisonnablement exigé.

Dans ces conditions, les personnes requérant l'asile devraient être intégrées autant que possible dès le départ et bénéficier d'un accès garanti à des cours de langue et au marché de l'emploi, tout en ayant la possibilité de se former. Hélas, la législation n'en tient guère compte: les titulaires d'un livret N n'ont qu'un accès limité aux cours de langue et aux offres de formation, et toute prise d'activité est soumise à un strict régime d'autorisation. Les personnes requérant l'asile attendent en moyenne 240 jours avant d'obtenir une décision. Le centre pilote de Zurich constitue une première étape vers l'accélération des procédures. Il reste à espérer que l'idée d'une

politique proactive s'imposera dans le domaine de l'intégration, et qu'à l'avenir on investira moins dans les sanctions et davantage dans l'autonomisation et la responsabilisation (empowerment).

Les mineurs issus de l'immigration auraient également besoin d'une approche proactive et d'une responsabilisation accrue. La Suisse n'a jamais connu un tel afflux de requérants d'asile mineurs non accompagnés qu'en 2014. Il nous incombe en outre de respecter les droits de l'enfant dans le cas des jeunes sans-papiers et des enfants arrivant en Suisse avec leurs proches. D'où le «focus» consacré aux mineurs par le présent numéro d'asylnews (dès la page 5).

Raphael Strauss

### Aperçu

#### OCA/Généralités

|  |   |
|--|---|
| Personnel de l'OCA                     | 2 |
| Formation continue horizontale         | 2 |
| 25 ans de l'OCA - 25 ans de rencontres | 2 |
| Syrie - que puis-je faire?             | 2 |
| Divers                                 | 3 |

#### focus - mineurs

|   |   |
|---|---|
| Mineurs non-accompagnés (MNA) en Suisse:: |   |
| - Charte des MNA et rapport spécialisé    | 5 |
| - MNA dans le canton de Berne             | 6 |
| - Audition de MNA                         | 6 |
| CEDH: renvois de familles en Italie?      | 7 |
| Apprentissage pour jeunes sans-papiers    | 7 |

#### Droit/Structures

|  |    |
|--|----|
| Canton de Berne:                                   |    |
| - Ouverture de nouveaux centres d'accueil          | 9  |
| - Nouvelles antennes d'intégration                 | 10 |
| - Réserve de l'asile - réponse du Conseil-exécutif | 10 |
| Tribunal administratif fédéral                     |    |
| - Tibet: renvoi vers une destination inconnue      | 10 |
| - Interdiction d'entrée pour une durée illimitée   | 11 |
| Divers   | 11 |

#### Activité/Formation

|  |    |
|--|----|
| Réintégration dans le marché du travail    | 13 |
| Promotion des langues                      | 14 |
| Optimisation de la stratégie d'intégration | 14 |
| Divers                                     | 14 |

## ► Personnel de l'OCA

### Au revoir, Sonja

Sonja Spuri a rejoint notre équipe le 1er janvier 2014, comme spécialiste du domaine Formation et sensibilisation. Par son énergie positive et sa vitalité, elle a largement contribué au lancement de nouveaux projets, réalisés avec succès. Or Sonja Spuri a saisi la chance de s'engager à l'étranger, avec des organisations partenaires locales, sur le terrain du développement écologique et socialement supportable. Tout en comprenant sa décision, nous regrettons beaucoup son départ. Nous te remercions sincèrement de ton engagement à l'OCA, Sonja, en espérant qu'un jour nos chemins se recroiseront!

### Notre fructueuse collaboration se poursuivra, Daphna

Chaque départ marque aussi un nouveau commencement. Daphna Paz, actuellement responsable de l'information et de la communication de l'OCA, prendra la relève de Sonja Spuri. Ce changement interne l'amènera à relever de nouveaux défis stimulants, comme spécialiste du domaine Formation et sensibilisation, tandis que l'OCA continuera de bénéficier de l'expérience et des connaissances de Daphna Paz. Nous sommes très heureux de poursuivre notre collaboration avec toi, Daphna!

### Bienvenue Silvana!

Nous avons le plaisir d'accueillir dans notre équipe Silvana Menzli. Durant ses études d'histoire, de sciences politiques et de littérature allemande, Madame Menzli a travaillé comme représentante des œuvres d'entraide et participé à des auditions de personnes requérant l'asile. Elle est actuellement chargée de communication de foras - Forum de politique étrangère. Silvana Menzli renforcera notre équipe le 1er janvier 2015 comme responsable de l'information et de la communication. Félicitations d'avoir décroché ce poste, Silvana! Nous nous réjouissons d'ores et déjà de te compter parmi nous!

## ► Formation continue horizontale

Aperçu du programme de cours horizontale printemps 2015:

Cours 15/1 **In der Wartezone:** Asylsuchende im geographischen Raum. *Jeudi, 19 mars, 15h00-19h00*

Cours 15/2 **Besuch beim BFM:** Bereiche Asyl und Aufenthalt. *Mardi, 21 avril, 13h30-17h00*

Cours 15/3 **(Vor-)schnelle Integration in den Arbeitsmarkt?** Der Integrationsauftrag für vorläufig Aufgenommene. *Mardi, 26 mai, 13h30-17h00*

Cours 15/4 **Bern billig:** Kostenlose Angebote für Asylsuchende. *Mardi, 9 juin, 13h00-17h30*

*Le programme des cours est joint à cet envoi. Veuillez-vous inscrire au moyen du formulaire ou directement sur notre site [www.kkf-oca.ch](http://www.kkf-oca.ch).*

## ► 25 ans de l'OCA - 25 ans de rencontres

L'OCA soufflera en 2015 ses 25 bougies. Nous visons à fêter dignement cette année jubilaire, en la plaçant sous le signe de la rencontre - car notre engagement est fait de multiples rencontres, qui ponctuent notre travail et nous motivent au quotidien. Ainsi, la rencontre sera le fil conducteur de l'année 2015 et accompagnera la fête jubilaire fixée au 7 mai 2015. Nos vœux de Noël, exprimés sous la forme d'un calendrier joint à la présente édition d'asylnews, abordent déjà le thème de la rencontre. Nous nous réjouissons de partager une nouvelle année riche en rencontres, en vous souhaitant de tout cœur de joyeuses fêtes de fin d'année.

## ► Campagne «Syrie – que puis-je faire?»

La guerre en Syrie et les plus de 50 millions de réfugiés d'aujourd'hui suscitent souvent un sentiment d'impuissance et de désarroi. D'où le lancement de la campagne «Syrie – que puis-je faire?», pour ne pas céder au découragement. Une série de paroisses et d'organisations d'aide aux réfugiés, dont l'OCA, organisent durant l'Avent, à l'église du Saint-Esprit de Berne, une plate-forme destinée à:

- 1. informer sur la situation en Syrie:** Des renseignements y seront également donnés sur les autres pays d'exil;
- 2. indiquer les possibilités d'agir aux personnes souhaitant se rendre utiles** – engagement bénévole, possibilités de rencontrer des personnes requérant l'asile et des réfugiés, dons affectés aux soins médicaux en Syrie (Union des organisations syriennes de secours médicaux UOSSM), dons de vêtements et chaussures pour les réfugiés, et autres.

*Heiliggeistkirche, du 11 au 19 décembre 2014, tous les jours de 13h00 à 16h00, [syrien.was-kann-ich-tun.ch](http://syrien.was-kann-ich-tun.ch)  
Pour en savoir plus sur l'UOSSM: [www.uossm.org](http://www.uossm.org)*

## Contact

OCA  
Effingerstrasse 55, 3008 Berne  
[info@kkf-oca.ch](mailto:info@kkf-oca.ch); [www.kkf-oca.ch](http://www.kkf-oca.ch)

|                          |                       |
|--------------------------|-----------------------|
| Communication            | Tél. 031 385 18 15/16 |
| Soutien                  | Tél. 031 385 18 14/16 |
| Conseil en vue du retour | Tél. 031 385 18 18    |
| Bilans d'intégration     | Tél. 031 385 18 00    |
| Sensibilisation          | Tél. 031 385 18 04/16 |
| Formation continue       | Tél. 031 385 18 08/16 |
| Direction                | Tél. 031 385 18 10    |

## ► Divers

### Offres du Service de recherches de la Croix-Rouge suisse (CRS)

**Le Service de recherches de la CRS soutient les personnes ayant perdu tout contact avec des proches. Une grande partie des demandes émanent d'individus séparés de leur famille par l'exode ou la migration.**

La première pierre du Service de recherches de la Croix-Rouge a été posée en 1859 par Henry Dunant. Sur le champ de bataille de Solferino, il s'est attaché à recueillir les dernières volontés des mourants, à relever l'adresse de leurs proches et à noter les mots d'adieu leur étant destinés. Le Service de recherches de la CRS n'a rien perdu de son actualité, même si les raisons poussant à rechercher des proches évoluent. Près de 1'000 demandes lui parviennent chaque année, et émanent notamment des groupes de personnes suivants: enfants placés de force à la recherche de leurs vrais parents, personnes ignorant depuis la guerre des Balkans où sont restés leurs proches, et réfugiés séparés de leur famille durant l'exil. Cette dernière catégorie a fortement augmenté ces dernières années: la perte de contact est désormais imputable aux migrations dans 48% des cas.

Internet revêt une importance croissante dans la recherche des proches: le site Familylinks permet de s'enregistrer en publiant la photo de personnes disparues. Quelques clics de souris suffisent pour lancer une recherche.

L'OCA a organisé le 16 octobre 2014 la formation continue horizontale «Entre espoir et inquiétude». Outre les offres du Service de recherches, le concept de perte ambiguë de Pauline Boss y a été présenté. Une telle situation est très éprouvante pour les proches: les symptômes sont similaires au stress post-traumatique ou à un deuil complexe et revêtent la forme du stress, de troubles du sommeil, du repli sur soi, de l'anxiété, d'une grande passivité ou au contraire d'une attitude agressive. Mais en définitive, on peut y voir une réaction bien normale à une situation non éclaircie: «The situation is sick, not the person».

Sur la base de ce concept, le Service de recherches a rédigé l'étude «Entre espoir et inquiétude – Enquête sur le stress et les besoins psychosociaux des personnes recherchant un proche» (publiée en allemand et anglais), qui renferme aussi des recommandations aux conseillers et conseillères (voir asylnews 4/13).

Informations sur le Service de recherches de la CRS: [www.redcross.ch](http://www.redcross.ch) > Près de chez vous > Le Service de recherches CRS  
Familylinks: [www.familylinks.icrc.org/fr](http://www.familylinks.icrc.org/fr)  
Etude «La souffrance des proches» (d/e): [www.redcross.ch/fr/organisation/service-de-recherches/studie-das-leiden-der-angehorigen](http://www.redcross.ch/fr/organisation/service-de-recherches/studie-das-leiden-der-angehorigen)  
Site de Pauline Boss: [www.ambiguousloss.com](http://www.ambiguousloss.com)

### Sport et égalité des chances: MiniMove et autres projets destinés aux enfants et aux adolescents

**En hiver, il est difficile et souvent coûteux de s'adonner à un sport pendant ses loisirs. Les programmes d'Idéesport remédient à cette situation.**

Beaucoup d'enfants et d'adolescents sont en surpoids ou souffrent de maux de dos. En hiver surtout, les possibilités de bouger sont restreintes, a fortiori dans les familles à petit budget. La fondation Idéesport vise à remédier à cette situation en ouvrant le week-end, en collaboration avec les communes, des salles de gym pour en faire des espaces de loisirs et de socialisation, sous la supervision de juniorcoaches. Les programmes proposés encouragent l'intégration sociale et sont bons pour la santé. Aussi des communes du canton de Berne participent-elles aux projets MiniMove, OpenSunday et MidnightSports.

#### Programmes pour tous les âges

**MiniMove:** depuis le 9 novembre, la ville de Berne propose en hiver le projet MiniMove aux familles ayant des moyens limités: le dimanche, les enfants de deux à cinq ans peuvent faire de la gym et jouer dans la salle de gym de Steigerhubel, en compagnie de juniorcoaches qui les encadrent et les soutiennent.

**OpenSunday** permet aux enfants du degré primaire de bouger et faire du sport, sous la conduite de juniorcoaches. Les sites actuels sont Berne Est (salle de gym Manuel), Berne Rossfeld (salle de gym Rossfeld), Urtenen-Schönbühl et désormais aussi Hinterkappelen.

Enfin, **MidnightSports** s'adresse aux jeunes et ouvre le samedi soir les salles de gym des communes suivantes: Berne Ouest (salle de gym de Tscharnergut), Köniz, Ittigen, Zollikofen, Ostermundigen, Thoun, Langnau, Niederbipp et Kirchberg.

Pour en savoir plus: [www.ideesport.ch](http://www.ideesport.ch)  
Contact: Samuel Mettler, 031 311 72 70,  
[samuel.mettler@ideesport.ch](mailto:samuel.mettler@ideesport.ch),

#### Formation en ligne pour professionnels de la santé

Dans le domaine de la santé, les difficultés de compréhension avec les personnes migrantes peuvent entraîner une surconsommation de soins, ou l'administration de soins insuffisants ou inadaptés. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) propose désormais aux médecins, aux infirmiers et infirmières ainsi qu'aux services de santé et au personnel d'accueil une formation continue en ligne intitulée «Interaction et qualité». Cet outil de formation fournit des exemples pratiques qui permettent de mieux comprendre la situation sanitaire de la population migrante et de supprimer les barrières linguistiques et sociales.

Site de formation: [elearning-ig.ch](http://elearning-ig.ch)

## Drahtesel

Depuis novembre, l'atelier de recyclage Gump- & Drahtesel ne s'appelle plus que Drahtesel. A la différence de son nom, son offre variée a été non pas allégée mais complétée: Drahtesel dispose désormais d'un atelier public de réparation de vélos, où s'affairent des apprentis sous la conduite experte de mécaniciens en cycles. Les AP peuvent toujours accéder à des places d'intégration dans les filières Economie domestique & Bistrot ou Transports.

Pour en savoir plus: [www.drahtesel.ch](http://www.drahtesel.ch)

## Ateliers d'écriture et de rédaction à Berne: nouveaux sites

L'atelier d'écriture de Berne Ouest est désormais ouvert le mercredi de 14h00 à 18h00 au point de rencontre Untermatt, situé à la Bümplizstrasse 21 à 3027 Berne.

Benevol Bern propose des services de rédaction, le mardi de 16h00 à 19h00 et désormais aussi le vendredi de 14h00 à 16h00. Depuis le 28 novembre 2014, Benevol Bern (écrivain public compris) a une nouvelle adresse: Benevol Bern, Maison des générations, Bahnhofplatz 2, 3011 Berne.

Ces deux services, animés par des bénévoles, proposent une aide gratuite pour:

- rédiger des lettres
- compléter des formulaires
- comprendre des lettres
- la recherche de logement sur Internet (atelier de Berne Ouest seulement).

Ateliers d'écriture de Berne Ouest: [www.treffuntermatt.ch](http://www.treffuntermatt.ch),  
ou [schreibstube.bernwest@hotmail.com](mailto:schreibstube.bernwest@hotmail.com)

Services de rédaction de Benevol Bern: [www.benevolbern.ch](http://www.benevolbern.ch)

## Dream teams victorieuses en 2014

La Dream Team 2014 est connue: il s'agit de Manuela et Emine, qui se sont rencontrées à l'école professionnelle: ce qui avait commencé par des coups de main ponctuels pour assimiler les matières scolaires s'est poursuivi par une invitation à un repas de Noël et a abouti, après quinze ans d'amitié, à un engagement commun dans un projet d'intégration destiné aux réfugiés qui suivent un apprentissage.

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), l'Office fédéral des migrations (ODM) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont lancé en amont de la Journée du réfugié le concours Dream Teams 2014 ([www.dream-teams.ch](http://www.dream-teams.ch)). Il visait à faire connaître des exemples d'intégration vécue au quotidien, en rappelant que chacun peut y apporter sa contribution. Au total, 33 Dream Teams potentielles ont participé au concours. Les gagnants ont été désignés le 10 septembre.

## Projet de parrainage «ensemble» à Bienne

A Bienne, 20 pour cent des mineurs dépendent de l'aide sociale, et beaucoup d'entre eux sont issus de familles immigrées. Le contact avec un parrain ou une marraine suisse bénévole vise à encourager l'intégration durable de ces enfants. Dans le cadre du programme de mentorat bilingue «ensemble», des mentors âgés de 18 ans révolus encadrent des enfants de 5 à 12 ans, issus de familles culturellement et socialement défavorisées, dans leurs loisirs et en vue du développement de leurs compétences linguistiques et de leur intégration sociale.

Pour en savoir plus: [www.gad.ch/fr](http://www.gad.ch/fr) > Ensemble

## Goût de la lecture – romans sur la migration et l'intégration

Le projet «Leselust» (goût de la lecture) a vu le jour durant la campagne œcuménique «Point de rencontre migration et religion». Une brochure pratique présente dix livres sur la question, à découvrir individuellement ou dans le cadre de cercles de lecture. Les protagonistes de ces livres ont à chaque fois un passé migratoire, et l'histoire se déroule généralement en Europe de l'Ouest.

Adresse de commande: [sabine.jaggi@refbejuso.ch](mailto:sabine.jaggi@refbejuso.ch)

Pour en savoir plus: [www.kirchliche-bibliotheken.ch/lese-lust](http://www.kirchliche-bibliotheken.ch/lese-lust) et [www.refbejuso.ch/migration](http://www.refbejuso.ch/migration)

## Calendrier interreligieux 2015

En 2015 également, la Communauté de travail interreligieuse en Suisse publie un calendrier présentant, avec des explications, les dates des principales fêtes célébrées dans les grandes religions du monde. Le thème retenu cette année est «Pèlerinages: sur les chemins du sacré».

Pour en savoir plus: [www.ir-kalender.ch](http://www.ir-kalender.ch)

## Rapport 2013 sur l'intégration

L'Office fédéral des migrations (ODM) a publié le 6 octobre 2014 son rapport annuel 2013 sur l'«Encouragement de l'intégration de la Confédération et ses effets dans les cantons». Ce compte rendu renseigne sur l'utilisation des contributions fédérales allouées à ce poste en 2013.

Rapport: [www.bfm.admin.ch](http://www.bfm.admin.ch) > Publications > Intégration



## focus - mineurs

N° 4, décembre 2014

### ► MNA en Suisse

**Les demandeuses et demandeurs d'asile mineurs non accompagnés (MNA) sont toujours plus nombreux à venir en Suisse, et de surcroît toujours plus jeunes. C'est ce que montre une récente analyse.**

On le devinait déjà ces derniers mois, et la nouvelle est désormais officielle: de janvier à septembre 2014, les MNA ont été 75 pour cent plus nombreux à déposer une demande d'asile en Suisse que pendant toute l'année 2013:

|                    | 2011   | 2012   | 2013   | jan-sep 2014 |
|--------------------|--------|--------|--------|--------------|
| Total des requêtes | 22'551 | 28'631 | 31'465 | 18'103       |
| Requêtes des MNA   | 327    | 485    | 346    | 609          |
| Proportion des MNA | 1,45 % | 1,69 % | 1,61 % | 3,34 %       |

La plupart des 609 mineurs, en l'occurrence 418, venaient d'Erythrée – les autres pays de provenance importants étant la Somalie, la Syrie, l'Afghanistan et le Sri Lanka. Etonnamment, le nombre de très jeunes MNA est également en hausse. Sur 494 garçons, 141 étaient âgés de 13 à 15 ans.

Le fait d'accueillir des MNA ici implique aussi de prendre en compte leurs besoins spécifiques, dans le contexte de la procédure d'asile, de l'hébergement, de l'encadrement, du travail sur le passé et de l'encouragement de l'intégration. On le voit, le besoin d'optimisation dans ces domaines est bien réel, d'autant plus qu'aujourd'hui toujours plus de personnes mineures demandent l'asile en Suisse. Le canton de Berne a notamment un effort à faire au niveau du logement: l'arrivée de 140 MNA excède de beaucoup les capacités d'accueil du centre pour MNA de Bäregg (48 personnes) et fait que les MNA sont parfois hébergés dans les structures ordinaires. Le canton a donc un besoin urgent de nouvelles places pour MNA. A Belp le home Säget, mis à disposition par la fondation Nathalie, a permis d'ouvrir un centre supplémentaire, comportant 40 places (voir plus loin l'article «Ouverture de nouveaux centres d'accueil» dans la rubrique Droit/Structures). Le présent focus est donc consacré au thème des personnes mineures, à la lumière des récents développements. Outre les MNA, il se concentre sur les jeunes sans-papiers et sur les enfants en fuite avec leurs proches.

### Charte des MNA et rapport spécialisé

**Toujours plus de mineurs non accompagnés demandent l'asile en Suisse. Un projet participatif leur a donné l'occasion de donner leur avis sur leurs conditions d'accueil en Suisse et d'élaborer une charte.**

Près de 30 MNA venant de différents cantons ont participé à un projet participatif conçu par le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ). Les groupes de travail ont rédigé une charte où les jeunes s'expriment sur leur situation en Suisse et formulent leurs souhaits. La charte a ensuite été remise à l'Office fédéral des migrations.

#### Accueil adapté à l'âge

Les jeunes ont constaté que le traitement leur étant accordé varie beaucoup d'un canton à l'autre: si quelques-uns disposent de homes spéciaux, beaucoup d'autres sont hébergés dans les structures ordinaires, où il leur faut partager leur chambre avec des adultes. Or les MNA tiennent beaucoup à un hébergement adapté à leur âge: ils aimeraient vivre avec d'autres jeunes, ou dans une famille suisse.

#### Encadrement fiable

Une personne de confiance est désignée pour accompagner les MNA pendant toute la procédure d'asile. Mais son mandat se limite aux questions juridiques. La protection de l'enfant dans le droit civil prévoit bien l'attribution d'une curatrice ou d'un curateur chargé d'assister les MNA dans les divers aspects du quotidien. Or il faut souvent beaucoup de temps jusqu'à sa désignation, et certains cantons ne nomment pas de curatrice ou curateur, au mépris de leurs obligations légales. Comme les MNA doivent malgré tout se débrouiller sans leur famille, la présence d'une personne fiable s'avère cruciale. Les autorités sont donc invitées à leur attribuer une curatrice ou un curateur dès leur arrivée. Cette personne serait tenue d'assister aux auditions durant la procédure d'asile. Les jeunes tiennent tout particulièrement à ce que les curatrices et curateurs se voient attribuer un nombre limité de mandats, afin d'avoir suffisamment de temps à consacrer aux besoins de chaque MNA.

#### Exploitation du potentiel

Les MNA découvrent rapidement qu'en Suisse, le temps c'est de l'argent. Or il semble y avoir deux poids, deux mesures dans leur propre cas. Bien des MNA déplorent l'enlèvement des procédures – et du même coup les possibilités limitées d'effectuer une formation professionnelle. En outre, ces enfants et adolescents aimeraient avoir

d'avantage de contacts avec des Suissesses et Suisses de leur âge. Il serait donc souhaitable de les laisser intégrer au plus vite l'école publique.

La plupart des souhaits formulés dans cette charte recourent aux principes et objectifs de la Convention des Nations Unies relative aux droits des enfants. L'ODM a annoncé son intention de l'examiner en détail et de convier les jeunes à une discussion à ce sujet.

#### **Rapport spécialisé Enfants et adolescents/es en fuite**

L'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers (ODAE) aborde lui aussi, dans son dernier rapport spécialisé, la question des MNA. Preuves à l'appui, on y voit comment les droits des MNA sont bafoués et quelles seraient les mesures à prendre. Les propositions formulées présentent une grande similitude avec les postulats de la charte.

*Pour en savoir plus sur la charte des MNA: [www.csaj.ch](http://www.csaj.ch) > Actualité > Pour nous, le 18e anniversaire est synonyme de peur et d'insécurité*

*Rapport spécialisé de l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers: [www.beobachtungsstelle.ch](http://www.beobachtungsstelle.ch) > Infos brèves > Rapport «Enfants et adolescents/es en fuite»*

#### **MNA dans le canton de Berne: financement et compétences**

Le Grand Conseil bernois a adopté un crédit de 3,6 millions de francs, d'une durée de deux ans, en vue de l'hébergement des requérantes et requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA). Les compétences en la matière ont également été redéfinies.

Le Grand Conseil a choisi, parmi les deux variantes d'hébergement et d'encadrement des MNA présentées par le Conseil-exécutif, celle basée sur la spécialisation. Un centre de compétences pour MNA sera ainsi créé et astreint à trouver une solution d'encadrement adaptée à tous les jeunes en question attribués au canton de Berne. Concrètement, la plupart des MNA âgés de 14 à 18 ans seront hébergés dans des centres pour MNA (Bäregg et home Säget à Belp), l'accent étant mis, pour les individus ayant des besoins particuliers, sur des formes d'hébergement se prêtant à un accompagnement ou à des soins adéquats. Quant aux moins de 14 ans, ils seront placés dans une famille d'accueil ou, en cas d'atteintes à la santé, dans des types d'hébergement appropriés.

#### **Coûts et compétences**

Le Grand Conseil n'a pas opté pour la variante la moins onéreuse. En effet, les coûts supérieurs à ceux d'autres variantes ainsi qu'à la solution actuelle, se justifient par le concept d'accompagnement, ainsi que par la mise en réseau prévue avec les homes déjà existants et les familles d'accueil. Avec, à la clé une réduction des énormes coûts dus aux placements dans des institutions subventionnées ou privées.

En vertu de l'ordonnance sur l'asile relative à la procédure, les MNA doivent être guidés et soutenus tout au long de la procédure d'asile et de renvoi par une personne de confiance. Sa mission première est de prodiguer des conseils juridiques durant la procédure d'asile. Or selon les principes régissant la protection de l'enfant en droit civil, la désignation d'une personne de confiance ne libère pas les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) de leur devoir d'ordonner les mesures utiles à la protection de l'enfant. Concrètement, alors que la nomination d'une personne de confiance, tâche inscrite dans la législation sur l'asile, dépend dans le canton de Berne de l'Office de la population et des migrations (OPM), l'institution d'une curatelle incombe, sur le plan organisationnel et financier, aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) du canton. Les APEA doivent ainsi financer à partir du 1er janvier 2015 l'institution et la gestion des curatelles de représentation.

#### **Auditions de MNA**

**Le Tribunal administratif fédéral a invalidé une décision négative rendue par l'Office fédéral des migrations (ODM) à propos d'un requérant d'asile mineur non accompagné, au motif que son audition n'avait pas été menée d'une manière adaptée à son âge.**

Un jeune non accompagné de douze ans, venant d'Afghanistan, avait demandé l'asile en Suisse. Dans son pays d'origine, des personnes auraient été arrêtées suite à une dénonciation effectuée par lui. Par la suite, sa famille et lui auraient reçu des menaces à diverses reprises et son père aurait été enlevé. L'ODM a rejeté sa demande d'asile, en jugeant ses déclarations insuffisamment fondées, dépourvues de logique et contradictoires.

#### **Violation de règles élémentaires de procédure**

Le Tribunal administratif fédéral (TAF) signale dans son arrêt que l'audition de l'enfant a été conduite de manière identique à celle d'un adulte. Le requérant mineur a dû répondre, pendant une interview ayant duré 4,5 heures, à une série de 161 questions sans aucun lien logique ou chronologique. En outre, des questions suggestives lui ont été posées et de nombreux termes juridiques ont été employés. Toujours selon l'arrêt, il n'y a eu ni atmosphère accueillante, ni empathie: les réactions émotionnelles du jeune ont été ignorées et l'auditrice n'a ni vérifié que ses questions aient été comprises, ni contrôlé les réponses reçues.

#### **Auditions adaptées à l'âge**

Les auditions de requérants d'asile mineurs devraient respecter, selon le HCR et le CICR, une série de principes directeurs. Ainsi, des qualifications et une formation spéciales s'imposent pour adapter la méthode et le rythme de l'audition en fonction du degré de développement (cognitif, émotionnel et linguistique) de la personne. Il est absolument crucial de créer une atmosphère accueillante et de formuler les questions de manière ouverte, pour favoriser le récit libre. Quant au langage, il importe d'utiliser des

phrases courtes et des mots simples. Les métaphores, le vocabulaire spécialisé ainsi que la forme passive sont à éviter.

Selon l'arrêt du TAF, la personne menant l'audition doit régulièrement reformuler les réponses pour vérifier qu'elle a bien compris les propos du MNA, et poser plusieurs fois les questions liées à des faits importants sous différents angles de vue, afin de contrôler les réponses reçues. En outre, il faut garder à l'esprit qu'un enfant a besoin de plus de temps pour répondre. Une prudence particulière s'impose avec les questions suggestives, qui incitent les enfants à mentir ou à donner la réponse qui, selon eux, est attendue.

*Arrêt du Tribunal administratif fédéral: E-1928/2014*

## ► CEDH: renvois de familles en Italie?

**Un nouvel arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) critique les autorités suisses pour avoir voulu transférer en Italie une famille de réfugiés en application du règlement Dublin. Sans exiger la cessation générale des transferts en Italie, cette décision renforce la position des enfants.**

Une famille afghane de huit personnes est entrée en Suisse en 2011, après être passée par l'Italie. L'Office fédéral des migrations n'est pas entré en matière sur sa demande d'asile et a ordonné son renvoi en Italie, compétente au titre de Dublin. Suite à un recours sans succès auprès du Tribunal administratif fédéral, la famille Tarakhel s'est tournée vers la CEDH.

La requête «Tarakhel c. Suisse» se fonde notamment sur l'interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (art. 3 CEDH). Les requérants y soulignent que le bien-être des enfants et leur bon développement ne sont pas garantis en Italie (voir aussi le «focus – réfugiés naufragés» dans *asylnews* 2/2014).

### **Conflit de normes en matière de droits de l'homme**

La Chambre compétente de la CEDH a transmis l'affaire à la Grande Chambre. Une telle délégation est possible lorsque l'affaire soulève une question majeure d'interprétation de la CEDH. Comme en 2011 à propos de la Grèce, le débat portait notamment sur la présomption voulant que tous les Etats membres de Dublin respectent équitablement les droits de l'homme. La Suisse attendait avec d'autant plus d'intérêt le verdict de la CEDH que l'Italie est son principal partenaire en matière de coopération Dublin – plus de la moitié des transferts Dublin depuis la Suisse se faisant vers l'Italie.

### **Nécessité de garanties individuelles**

L'arrêt de la CEDH du 4 novembre 2014 conclut qu'un transfert de la famille Tarakhel en Italie violerait l'interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants (art. 3 CEDH), au cas où la Suisse omettrait de prendre

au préalable auprès de l'Italie des garanties concernant l'accueil des enfants et la préservation de l'unité familiale. Le principal grief est le suivant: les autorités suisses ne disposaient pas d'éléments suffisants pour être assurées que la prise en charge se fasse d'une manière adaptée à l'âge des enfants, et n'avaient pas donné d'informations détaillées et fiables quant à la structure d'accueil précise de destination de la famille.

La décision de Strasbourg ne remet pas en cause le système de Dublin. Mais elle renforce expressément la position des enfants, car les autorités devront désormais examiner en détail la situation des familles avant tout renvoi en Italie. La Suisse est en contact avec l'Italie afin d'assurer la conformité des transferts de réfugiés à l'arrêt de la CEDH – sans envisager pour autant de suspendre ses renvois de familles et d'enfants. D'autres pays sont allés plus loin: le Danemark cessera de renvoyer jusqu'à nouvel avis les cas similaires en Italie.

## ► Apprentissage pour jeunes sans-papiers

**Une modification d'ordonnance de février 2013 visait à permettre aux jeunes sans-papiers de faire un apprentissage. Or la nouvelle ordonnance n'a pas produit l'effet escompté.**

Depuis le 1er février 2013, les jeunes sans-papiers peuvent solliciter, à certaines conditions, une autorisation de séjour afin d'effectuer un apprentissage. Jusque-là, il n'y avait pas d'autre solution que de demander pour toute la famille une autorisation de séjour pour cas de rigueur. La nouvelle réglementation (art. 30a OASA) contribue par conséquent à l'égalité des chances entre tous les enfants sur le marché de la formation et de l'emploi, comme le prévoit l'art. 28 de la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant.

Force est de constater que la modification d'ordonnance n'a pas eu l'effet souhaité: alors que selon les estimations 200 à 400 jeunes sont concernés, seuls deux sans-papiers ont déposé auprès de l'Office fédéral des migrations une demande d'autorisation au cours des premiers douze mois. Plusieurs obstacles peuvent expliquer une telle réticence:

- 1. Crainte de conséquences pour la famille, ou alors d'un refus:** les jeunes doivent justifier de leur identité lors du dépôt de leur demande. En cas de décision négative, toute la famille risque d'être expulsée. Quant aux proches, ils n'ont aucune garantie de pouvoir rester en Suisse pendant l'apprentissage des jeunes en question, à moins de satisfaire déjà, eux aussi, aux critères applicables aux cas de rigueur. Ainsi, la famille s'expose à devoir repartir et les jeunes à rester tout seuls en Suisse.
- 2. Critères stricts:** outre une bonne intégration et le respect de l'ordre juridique suisse, il faut avoir suivi de manière

ininterrompue durant cinq ans l'école en Suisse. D'où une difficulté pour les jeunes sans-papiers qui, bien souvent, ne viennent qu'à 13 ou 14 ans en Suisse. Pourtant, le fait que des entreprises veuillent les embaucher atteste déjà d'une fructueuse intégration, dont il n'est guère tenu compte dans la pratique.

### 3. Formulation potestative et marge de manœuvre des cantons:

le texte d'ordonnance est un compromis ainsi formulé: «Afin de permettre à un étranger en séjour irrégulier de suivre une formation professionnelle initiale, une autorisation de séjour **peut** lui être octroyée pour la durée de la formation [...]». Autrement dit: Il n'est pas certain, même en remplissant toutes les conditions, qu'une demande soit approuvée, en raison de la grande liberté d'appréciation laissée aux cantons.

### 4. Les obstacles bureaucratiques dissuadent les entreprises formatrices intéressées:

L'ordonnance exige des entreprises formatrices qu'elles soutiennent la démarche des jeunes sans-papiers. D'où un surcroît de bureaucratie pour elles. Leurs réticences sont d'autant plus grandes qu'il leur faut signaler leur intérêt dès le dépôt de la demande.

Plusieurs organisations invitent à adapter l'ordonnance, afin d'en garantir la bonne mise en œuvre. Il est par exemple proposé de ne pas obliger les jeunes à justifier de leur identité dès le stade du dépôt de la demande.

Le problème posé par les apprentissages pour sans-papiers est connu du Conseil fédéral ainsi que de l'Office fédéral des migrations. Ce dernier est en train d'examiner si la réglementation répond à l'objectif visé ou s'il y a lieu d'adapter l'ordonnance.

Pour en savoir plus: [www.ekm.admin.ch](http://www.ekm.admin.ch) > Immigration & Séjour > Sans-Papiers > Apprentissage pour les jeunes sans-papiers, ou [www.sans-papiers.ch](http://www.sans-papiers.ch)



## Droit/Structures

N° 4, décembre 2014

### ► Canton de Berne

#### Ouverture de nouveaux centres d'accueil

**Six nouveaux centres d'hébergement collectif contribuent à décharger les centres d'asile bondés du canton de Berne. Cela suffira-t-il à résorber les goulots d'étranglement? Tout dépendra de l'évolution du nombre de demandes d'asile.**

En juillet 2014, le Conseil-exécutif avait obligé six communes bernoises, en décrétant qu'il y avait situation d'urgence, à mettre à disposition des personnes requérant l'asile des abris de protection civile appropriés et rapidement utilisables comme centres d'hébergement d'urgence. Berthoud, Hindelbank, Ittigen et Moosseedorf se sont entre-temps exécutées. En ville de Berne, tout indique qu'une partie de l'ancienne caserne de pompiers de Breitenrain pourrait servir à héberger des personnes requérant l'asile. Seule la commune d'Ostermundigen n'a pas encore obtempéré aux instructions du Conseil-exécutif.

#### Centres de transit, hébergements d'urgence et structures spécialisées

Schafhausen dans l'Emmental a spontanément cédé au canton un bâtiment scolaire désaffecté pour servir de structure d'accueil. A Aeschried, la fondation Blaukreuzheim a fourni un centre de vacances pour l'hébergement des personnes requérant l'asile. D'où l'exploitation de deux nouveaux centres en surface, qui accueilleront en priorité des familles. Les autres sites (Berthoud, Hindelbank, Ittigen et Moosseedorf) serviront à l'hébergement d'urgence. Il s'agit généralement d'abris souterrains de protection civile, dont l'exploitation est limitée dans le temps. Ainsi, l'hébergement d'urgence d'Allmendingen fermera ses portes en fin d'année, après 18 mois d'exploitation.

Comme le nombre de mineurs non accompagnés (MNA) dépasse de loin, avec 140 personnes attribuées au canton de Berne, les capacités d'accueil du centre pour MNA de Bäregg (48 personnes), le canton a également un urgent besoin de places pour ce groupe de personnes nécessitant une prise en charge intensive. Un second centre pour MNA d'une capacité de 40 places a ouvert ses places dans le home Säget à Belp, mis à disposition par la fondation Nathalie.

Alors que les centres d'enregistrement continuent d'attribuer à Berne 60 à 100 personnes par semaine, le

canton sera bien obligé d'ouvrir encore d'autres centres d'hébergement.

#### Recherche de logements

Cet afflux de nouvelles demandes d'asile met également à rude épreuve les organisations partenaires chargées de l'hébergement dans la deuxième phase (appartements dans les communes). Comme l'offre se fait toujours plus rare, les paroisses participent elles aussi à la recherche de solutions.

Les paroisses disposant de locaux pouvant servir d'hébergements collectifs ou d'appartements qui conviendraient pour les phases I ou II, ou qui en connaissent l'existence, sont priées de prendre contact avec l'OCA:

Contact: Kathrin Buchmann, 031 385 18 10,  
kathrin.buchmann@kkf-oca.ch

| Organisation exploitante              | Hébergement                        | Nombre places |
|---------------------------------------|------------------------------------|---------------|
| Aide aux réfugiés de l'Armée du Salut | CdA Aarwangen                      | 180           |
|                                       | CdA Sandwürfi Köniz                | 72            |
|                                       | CdA Halenbrücke                    | 64            |
|                                       | APC Riggisberg                     | 150           |
|                                       | CdA Konolfingen                    | 60            |
|                                       | CdA Schüpbach                      | 60            |
|                                       | CdA Zollikofen                     | 76            |
|                                       | APC Hindelbank                     | 100           |
|                                       | CdA Schafhausen                    | 150           |
| Asyl Bienne & Région                  | CdA Eschenhof                      | 140           |
|                                       | CdA Büren                          | 60            |
|                                       | CdA Reconvilier                    | 50            |
|                                       | CdA Tramelan                       | 120           |
|                                       | CdA de la Clé, Bienne              | 76            |
|                                       | CdA Lyss                           | 180           |
| Coordination de l'asile de Thoune     | CdA Freyberg, Hondrich             | 50            |
|                                       | CdA Krone, Interlaken              | 75            |
|                                       | CdA Rugen, Interlaken              | 40            |
| ORS Service AG                        | APC Hochfeld                       | 160           |
|                                       | APC Berthoud                       | 100           |
|                                       | APC Moosseedorf                    | 50            |
|                                       | APC Ittigen                        | 100           |
|                                       | CdA Aeschi                         | 100           |
| Zihler social development             | Centre pour MNA du Bäregg, Langnau | 48            |
|                                       | Home pour MNA Säget, Belp          | 40            |

Tableau: Hébergements collectifs dans le canton de Berne; exploitants et capacités (état: décembre 2014). CdA = centre d'accueil, APC = abri de protection civile.

## Nouvelles antennes d'intégration

**En vertu de la loi cantonale sur l'intégration ainsi que de l'ordonnance sur l'intégration adoptée en octobre par le Conseil-exécutif, les quatre antennes d'intégration (AI) nouvellement désignées entreront en activité au 1er janvier 2015. Toutes sont gérées par des institutions œuvrant depuis des années dans le domaine de l'intégration.**

Le Centre d'information pour étrangères et étrangers (isa) couvrira le Mittelland, l'Emmental et la Haute-Argovie à partir de ses bureaux de Berthoud, Berne et Langenthal, ce dernier site étant exploité conjointement avec l'institut interunido. Le Centre de compétence pour l'intégration (CCI) de la ville de Berne jouera le rôle d'antenne d'intégration dans la capitale, tandis que l'association Multimondo desservira Bienne, le Seeland et le Jura bernois. Enfin, la ville de Thoune et l'Oberland bernois relèveront de la compétence du CCI Thoune-Oberland.

### Champ d'activité des AI

Les antennes d'intégration se voient attribuer par les communes de leur territoire les nouveaux arrivants étrangers chez qui le premier entretien a révélé un «besoin particulier d'information». Elles procèdent à un état des lieux approfondi, définissent des objectifs d'intégration et formulent, le cas échéant, une convention d'intégration (voir *asylnews* 3/2014). Les participants aux cours doivent supporter eux-mêmes les frais des mesures d'intégration qui en résultent.

### isa: restructuration

Le nouveau mandat du centre isa et l'extension de son champ d'activité géographique ont entraîné plusieurs changements structurels. Ainsi, les postes dans la formation et l'administration ont été repourvus, la plate-forme [www.integration-be.ch](http://www.integration-be.ch) étoffée et une personne a été recrutée pour la protection contre la discrimination et les conventions d'intégration. Des séances d'information et de réseautage ont été organisées en novembre et décembre sur les territoires de l'isa et de Multimondo, pour les communes concernées.

### Réserve de l'asile – réponse du Conseil-exécutif

**En mars, une motion du Grand Conseil avait exigé le maintien de la réserve financière constituée au fil des ans par le canton de Berne dans le domaine de l'asile. Le Conseil-exécutif serait prêt à examiner dans quelle mesure la demande est réalisable.**

L'ouverture du compte courant «Réserve de l'asile» remonte à 1996. Il servait au paiement de charges extraordinaires (par exemple en cas d'augmentation rapide des demandes d'asile) ou au financement de prestations qui n'étaient pas entièrement couvertes par le forfait global versé en continu par la Confédération (par ex. prestations liées à la sécurité aux abords immédiats des centres d'accueil). A la fin 2013, le solde était de 16 millions de francs.

### Quid de la réserve latente?

Dans son rapport de 2013, le Contrôle cantonal des finances (CF) a qualifié la réserve de l'asile de réserve latente inadmissible. Il a demandé de la supprimer ou d'adapter la loi en vue de la création d'un financement spécial. Entre-temps, la réserve a été dissoute selon les instructions du CF et un virement a été effectué en faveur du produit Asile de l'exercice 2014, sans prévoir d'offres spécifiques pour ce groupe-cible.

Le Conseil-exécutif serait prêt à examiner – moyennant l'accord du Grand Conseil – s'il serait possible de créer à l'avenir un financement spécial. Il rappelle toutefois qu'il ne sera guère possible de l'alimenter ces prochaines années, les montants forfaitaires fédéraux ayant été revus à la baisse. En outre, les réserves éventuelles ne sauraient être affectées à des programmes d'occupation et à des cours de langue, qui reposent sur d'autres bases de financement. Ainsi, les subventions cantonales destinées à soutenir les programmes d'occupation proviennent des forfaits alloués par la Confédération. Quant aux cours de langue pour débutants, les organisations responsables de l'aide sociale et de l'hébergement doivent les financer avec les forfaits reçus du canton. Des cours de langue plus avancés constitueraient aux yeux du Conseil-exécutif des mesures d'intégration et, à ce titre, ne font pas partie de l'aide sociale en matière d'asile.

## ► Tribunal administratif fédéral

### Tibet: renvoi vers une destination inconnue

**Un requérant d'asile tibétain a fait des allégations invraisemblables sur ses motifs d'asile, sa fuite de Chine et sa prétendue nationalité chinoise. L'incident a amené à revoir la pratique en matière de renvois à l'égard des personnes requérantes d'asile venant du Tibet.**

Par décision du 20 mai 2014, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a précisé sa pratique relative aux requérantes et requérants d'asile tibétains. Depuis 2005, on partait du principe qu'ils avaient la nationalité chinoise. Et conformément à la décision rendue alors par la commission de recours en matière d'asile, l'admission provisoire leur était généralement accordée, un renvoi en Chine de Tibétaines ou Tibétains en exil n'étant pas considéré comme licite.

Rien n'a changé à l'appréciation selon laquelle la vie ou l'intégrité corporelle des membres de l'ethnie tibétaine seraient menacées en cas de renvoi en Chine, où tout renvoi de Tibétaines ou Tibétains en exil reste exclu.

Le recourant a toutefois violé son devoir de collaborer, en dissimulant ses lieux de séjour antérieurs. Or deux analyses du langage ont révélé qu'il avait été socialisé non pas en Chine, mais dans une petite communauté en exil. Il a empêché l'Office fédéral des migrations d'examiner l'applicabilité de la clause des pays tiers (art. 31a, al. 1, let. c, LAsi), soit de le renvoyer dans un Etat tiers potentiel, en

ne révélant pas son statut effectif au Népal ou en Inde. On supposera dorénavant, quand des requérantes et requérants tibétains font des allégations invraisemblables sur leurs lieux de séjour antérieurs, qu'ils n'ont pas de motif justifiant l'octroi du statut de réfugié plutôt qu'un retour chez eux. Ce changement de pratique aboutira vraisemblablement à une augmentation des décisions négatives avec renvoi vers une destination inconnue.

Arrêt E-2981/2012

### Interdiction d'entrée pour une durée illimitée

**Les étrangers criminels ne pourront plus être interdits d'entrée en Suisse pour une durée indéterminée. Ainsi en a décidé le Tribunal administratif fédéral (TAF), opérant un changement de jurisprudence.**

L'arrêt du TAF porte sur un recours déposé par un père de famille bosniaque venu en Suisse en 2009. En octobre 2011, il avait été condamné à une peine privative de liberté de trois ans pour avoir commis plus d'une trentaine de cambriolages. Par la suite, il a été renvoyé de Suisse. L'Office fédéral des migrations (ODM) a en outre prononcé à son égard une interdiction d'entrée d'une durée indéterminée.

#### Absence de base légale

Jusqu'à présent, l'ODM pouvait dans des cas graves prononcer des interdictions d'entrée illimitées dans le temps. Il a fait valoir qu'ayant pratiqué le vol par métier pendant des années, l'individu en question était animé d'une grande énergie criminelle et que le risque de récidive était bien réel. Le TFA est certes du même avis. Mais à l'avenir une telle pratique ne sera plus possible, même dans des cas aussi graves. Les magistrats se sont fondés sur la directive de l'UE sur le retour, laquelle ne prévoit pas d'interdictions d'entrée de durée indéterminée, ainsi que sur l'art. 121a, al. 5, de la Constitution fédérale, qui fixe une durée maximale de 15 ans.

#### Délais jusqu'à 15 ans possibles

Les autorités conservent toutefois une grande marge d'appréciation, la durée de l'interdiction d'entrée pouvant aller de 5 à 15 ans au maximum – voire 20 ans en cas de récidive. En l'espèce, le TFA a jugé approprié de limiter l'interdiction d'entrée à huit ans, le recourant n'ayant d'ailleurs plus commis depuis longtemps aucun délit contre l'intégrité corporelle. Les intérêts de la famille ont également pesé dans la balance, bien que l'on soit en droit d'attendre de l'épouse et des enfants de cet homme qu'ils le suivent dans sa patrie.

Arrêt: C-5819/2012

## Divers

### Examen critique de la lutte contre le racisme en Suisse

**La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) observe les progrès de la lutte contre le racisme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et émet des recommandations visant à mieux combattre le racisme et la discrimination. Son cinquième rapport consacré à la Suisse renferme 21 recommandations pratiques.**

#### Tendances positives

La conclusion de programmes d'intégration cantonaux, souligne le rapport, constitue un réel progrès. De même, l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire dans la majorité des cantons aurait amélioré les possibilités d'intégration des personnes issues de la migration. L'ECRI loue encore le travail de sensibilisation accompli notamment sur le terrain du «profilage racial» (comportement discriminatoire des agents de police, de sécurité ou des douanes à l'égard des personnes possédant certaines caractéristiques ethniques), ainsi que l'amélioration de la formation des aspirants policiers sur les droits de l'homme. Autre point positif relevé, plusieurs cantons ont créé des structures de soutien aux personnes LGBT (homosexuelles, bisexuelles, transgenres ou intersexuelles).

#### Retombées du discours politique

Par contre, l'ECRI juge d'autres points préoccupants: le climat généralement négatif entretenu en Suisse par les débats publics et le discours politique fait que la communauté noire, les Yéniches et d'autres groupes de Roms ressentent une sérieuse dégradation de leur image publique et de leurs conditions de vie. De même, les réfugiés, les frontaliers et les personnes LGBT sont la cible de discours xénophobes, homophobes ou transphobes.

En outre, la législation suisse ne serait pas suffisamment complète pour garantir une lutte efficace contre le racisme, l'homophobie et la transphobie. L'ECRI déplore le manque d'indépendance de la Commission fédérale contre le racisme (CFR), qui ne peut être saisie de plaintes pour racisme.

L'ECRI relève encore trois problèmes lui paraissant caractéristiques:

- carences institutionnelles dans l'offre de conseil, notamment aux personnes LGBT;
- manque de statistiques des délits racistes;
- absence de mesures contre le profilage racial.

#### Recommandations de l'ECRI

L'ECRI recommande notamment d'étoffer encore les mesures d'intégration et de subordonner à l'avenir les contrôles policiers à l'existence d'un «suspçon raisonnable». La CFR devrait pouvoir traiter les plaintes pour racisme. Les journalistes devraient être davantage sensibilisés à

l'impact d'une couverture médiatique stigmatisante, et il faudrait créer dans tout le pays des structures de soutien aux personnes LGBT.

Rapport: [www.ekr.admin.ch](http://www.ekr.admin.ch)

## Rapport sur les autorisations de séjour pour cas de rigueur et les admissions provisoires

**Le Conseil fédéral a publié le 30 juin 2014, en réponse au postulat 13.3771 «Asile. Statistique des autorisations de séjour pour cas de rigueur», un rapport sur les autorisations de séjour pour cas de rigueur et les admissions à titre provisoire accordées durant ces cinq dernières années.**

Le postulat demandait, d'une part, de montrer comment il se fait que beaucoup de personnes admises à titre provisoire restent durablement en Suisse voire même obtiennent une autorisation de séjour pour cas de rigueur, d'autre part d'établir des statistiques détaillées sur les admissions provisoires (AP) et les autorisations de séjour pour cas de rigueur.

Il ressort du rapport que les autorisations de séjour pour cas de rigueur et les AP sont deux institutions juridiques autonomes, qui ne doivent pas obligatoirement être liées par une relation de causalité.

### Admissions provisoires comme mesure de substitution

Loin d'être une autorisation de séjour, l'AP constitue une mesure de substitution prévue si, suite à une décision négative, l'exécution du renvoi n'est pas possible, n'est pas licite ou ne peut être raisonnablement exigée (art. 83 LETr). Même en l'absence de données détaillées, les informations à disposition aident à mieux comprendre les AP délivrées de 2009 à 2013. Près de 70 pour cent des AP ont été prononcées en raison d'une inexigibilité de l'exécution du renvoi, la principale raison évoquée étant le manque de sécurité dans le pays d'origine. Cela concerne en particulier la Somalie, l'Afghanistan, le Sri Lanka, la Syrie, l'Irak et la République démocratique du Congo.

La Chine et l'Erythrée sont au premier plan pour ce qui est des AP prononcées en faveur de réfugiés. Ce résultat tient à la situation spécifique de ces deux pays: le simple fait de les quitter illégalement entraîne une mise en danger des personnes concernées, déterminante pour la reconnaissance de la qualité de réfugié.

### Autorisations de séjour pour cas de rigueur

En vertu de la loi sur les étrangers et de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (voir art. 31, al. 1, OASA), il est permis de déroger aux conditions d'admission générale et d'octroyer une autorisation de séjour, dans un cas individuel d'une extrême gravité, sans qu'un lien ne soit nécessaire avec la procédure d'admission provisoire (voir art. 3, al. 1, LETr). Pour juger de la situation de détresse de la personne, l'autorité compare sa future situation à l'étranger à la si-

tuation qui est la sienne en Suisse. La possibilité d'accéder avec le statut d'AP à une autorisation de séjour pour cas de rigueur est réglée à l'art. 84, al. 5, LETr. Il faut à cet effet résider depuis plus de cinq ans en Suisse. Les personnes requérant l'asile peuvent également obtenir une autorisation de séjour à titre exceptionnel, dans un cas de rigueur grave (art. 14, al. 2, LAsi).

Les statistiques sur les autorisations de séjour pour cas de rigueur montrent qu'au cours des cinq dernières années, 84% de ces autorisations de séjour sont été délivrées à des personnes précédemment au bénéfice d'une AP, soit 10'934 sur un total de 13'073.

Rapport à télécharger: [www.bfm.admin.ch](http://www.bfm.admin.ch) > Actualité > News > News 2014 > Rapport sur les admissions à titre provisoire et les autorisations de séjour pour cas de rigueur  
Pour en savoir plus sur les autorisations de séjour pour cas de rigueur: [www.kkf-oca.ch](http://www.kkf-oca.ch) > Publications > Infopro Droit / Structures

## L'Office fédéral des migrations devient un Secrétariat d'Etat

L'Office fédéral des migrations (ODM) deviendra le 1er janvier 2015 un Secrétariat d'Etat et Mario Gattiker, son directeur actuel, sera investi du titre de secrétaire d'Etat. Cette décision du Conseil fédéral répond à l'importance croissante de l'ODM. Elle permettra à Mario Gattiker d'être sur pied d'égalité avec les représentantes et représentants des autres pays aux négociations internationales, et ainsi de mieux défendre la position de la Suisse.



## Activité/Formation

N° 4, décembre 2014

### ► Réintégration dans le marché du travail

**Une récente étude met en lumière les perspectives de réussite des personnes réfugiées ou admises à titre provisoire qui sont au chômage et ont été annoncées à l'office régional de placement (ORP).**

Les personnes réfugiées ou admises à titre provisoire (AP) recherchent nettement plus longtemps du travail que la population indigène ou les autres demandeuses et demandeurs d'emploi étrangers. Tel est le bilan d'une étude réalisée sur mandat de l'Office fédéral des migrations (ODM). Comparaison à l'appui, les réfugiés reconnus et les AP sont doublement pénalisés: ils maîtrisent mal une langue nationale, et la formation suivie dans leur pays d'origine n'est pas reconnue. Les entreprises craignent sans doute aussi que les AP ne soient pas durablement employables. Par ailleurs, les restrictions légales n'autorisent pas les réfugiés reconnus et les AP à postuler dans un autre canton. Enfin, leurs réseaux moins étendus que ceux de la population indigène ne leur facilitent pas la tâche.

#### **Efficacité limitée des mesures**

L'étude se concentre sur les mesures relatives au marché du travail (MMT), soit sur l'efficacité des offres de cours et des programmes axés sur la réintégration ou l'intégration professionnelle des personnes sans emploi. Les mesures le plus souvent ordonnées par les ORP sont des cours de base, des cours de langue et des programmes d'occupation temporaire. Le nombre de postulations et d'entretiens d'embauche, ainsi que la probabilité d'invitation à un entretien d'embauche servent à juger de leur efficacité. Sans être significatifs, en raison du maigre corpus de données à disposition, soit du petit nombre de demandeuses et demandeurs d'emploi étudiés, les résultats de l'étude ont tendance à montrer que les MMT ont un effet négatif. Les réfugiés statutaires et les AP postulent moins souvent que les autres personnes à la recherche d'un emploi, ont moins d'entretiens d'embauche et la probabilité de décrocher un tel entretien est moindre.

#### **Déclarations et recommandations**

Différents facteurs peuvent expliquer que les mesures ordonnées par les ORP ne débouchent pas sur un emploi: accaparés par leur MMT (effet de lock-in), les demandeuses et demandeurs d'emploi ont moins de temps à investir pour postuler. En outre, les employeurs potentiels interpréteraient les MMT comme destinées à pallier des

déficits (effet de signal). D'autres clés d'interprétation interviennent ici: par ex., l'effet négatif des MMT pourrait tenir à l'absence de définition de groupes-cibles. Concrètement, les cours de base et les cours de langue ou programmes d'occupation temporaire ne tiendraient pas suffisamment compte des besoins propres aux personnes réfugiées ou AP. Enfin, l'étude relève que les résultats sont meilleurs dès qu'on inclut dans l'échantillon les réfugiés naturalisés des principaux pays d'origine. Ce qui montrerait que les réfugiés reconnus et les AP arrivés depuis peu en Suisse ne sont peut-être pas assez familiers avec le contexte et n'ont pas le réseau nécessaire pour mettre à profit une MMT. Mais faute de données suffisantes pour tirer des conclusions fiables, les auteurs recommandent de nouvelles analyses tant qualitatives que quantitatives. Enfin, ils encouragent à affiner les offres en fonction des groupes cibles, pour que les AP et les réfugiés statutaires en tirent un profit maximal.

#### **Mesures relatives au marché du travail**

Tant les personnes admises à titre provisoire (AP) que les réfugiés reconnus ou admis à titre provisoire ont accès aux prestations de l'office régional de placement (ORP). Il n'est nécessaire ici ni d'avoir déjà travaillé, ni d'avoir droit à l'assurance-chômage. Il faut toutefois satisfaire aux conditions suivantes:

- niveau de langue A2 attesté;
- compétences-clés (fiabilité, stabilité, ponctualité, etc.);
- volonté et capacité de travailler;
- amélioration de l'employabilité par la participation à une MMT.

Les personnes qui n'ont pas de droit à l'assurance-chômage doivent s'annoncer auprès des OPASI ou des services de réfugiés qui servent d'intermédiaire pour l'inscription et la prise de contact préalable avec les conseillères et conseillers en personnel de l'ORP.

La marche à suivre et des compléments d'information figurent dans le «manuel pour AP / réfugiés» du beco et sur le site [www.kkf-oca.ch](http://www.kkf-oca.ch) > Activité/Formation.

Etude (non traduite) à télécharger: [www.bfm.admin.ch](http://www.bfm.admin.ch) > Publications > Rapports > Intégration > Rapports sur admis provisoires et réfugiés



## ► Promotion des langues dans le domaine de la migration

Jusqu'ici, les cours de langue pour personnes migrantes étaient financés et pilotés tant par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) que par celles de l'instruction publique (INS), de l'économie publique (ECO) et de la police et des affaires militaires (POM). Face à la demande croissante, depuis plusieurs années, de tels cours, il a été décidé dans le cadre de la collaboration inter-institutionnelle de coordonner les offres de langues pour personnes migrantes subventionnées par le canton. A cet effet, un groupe de coordination interdirectionnel formé de représentants des Directions INS, SAP, ECO et POM a été créé. La section Formation continue de l'INS fait office de «Bureau de la promotion des langues dans le domaine de la migration».

Les travaux concrets ont débuté cet automne. Une première étape importante consistera à transférer à l'INS les offres de cours de langue pour AP et réfugiés pilotées par la SAP. L'offre de cours proposée sera maintenue à son niveau antérieur.

*Le Bureau de la promotion des langues dans le domaine de la migration informe sur l'avancement des travaux à l'adresse suivante: [www.erz.be.ch](http://www.erz.be.ch) > Formation professionnelle > Formation continue > Bureau de la promotion des langues dans le domaine de la migration*

## ► Optimisation de la stratégie d'intégration

**Le Conseil-exécutif a répondu à une interpellation portant sur les mesures d'intégration dans le canton. L'intégration étant une tâche transversale, il a tenu à souligner la responsabilité de l'ensemble des acteurs.**

Une étude récemment publiée par le Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS montre dans quels domaines l'intégration dans le marché du travail laisse à désirer (voir *asylnews* 2/2014). La députée au Grand Conseil Natalie Imboden a déposé une interpellation demandant au Conseil-exécutif comment il compte mettre en œuvre les recommandations de cette étude.

### **Renforcement de la collaboration interdirectionnelle**

Le Conseil-exécutif souligne que compte tenu du contexte économique, le taux de réussite de Berne se rapproche de la moyenne suisse. Il admet toutefois la nécessité d'intensifier la collaboration entre les directions cantonales et de mieux exploiter les structures en place. De même, le canton pourrait faire mieux dans l'encouragement des connaissances linguistiques et de l'intégration des personnes requérant l'asile appelées à rester en Suisse. En outre, il importe d'éliminer les chicanes bureaucratiques (procédures d'autorisation notamment) qui entravent l'accès au marché du travail.

Mais comme l'intégration dans le marché du travail ne dépend pas seulement des efforts des acteurs étatiques, l'économie doit également y apporter sa contribution. Aussi le Conseil-exécutif préconise-t-il d'intensifier la collaboration et les synergies avec le secteur privé. Des campagnes d'information ciblées sont prévues pour faire connaître aux employeurs potentiels les dispositions légales relatives à l'embauche de réfugiés et d'AP. Et pour faciliter les contacts avec les employeurs, des programmes spécifiques de coaching et de placement seront mis sur pied.

## ► Divers

### **15 ans de Profora**

Profora Bejune avait conçu en septembre un programme de trois jours pour fêter non seulement ses 15 ans d'existence, mais aussi la double certification obtenue pour ISO 29990 et eduQua. Ce prestataire actif dans les cantons de Berne Jura et Neuchâtel (Bejune) a conçu une riche palette de cours de formation de base – dont plusieurs proposés tant en allemand qu'en français – et offre également des cours intensifs d'allemand et de français. Profora a remanié tant son programme de cours que son logo, son identité visuelle et son site Internet – qu'il vaut la peine de visiter ([www.profora-bejune.ch](http://www.profora-bejune.ch))!

Un aperçu à jour des offres d'intégration pour AP et réfugiés subventionnées par le canton figure en outre sur le site: [www.integrationsangebote-be.ch](http://www.integrationsangebote-be.ch).

### **Lern•Punkt: nouveaux cours**

Lern•Punkt distinguera dès 2015 entre les cours intensifs avec diplôme (A1 – B1), destinés aux personnes ayant un parcours scolaire, et d'autres offres semi-intensives (alphabétisation, compréhension et expression, allemand selon la méthode fide, A1 et A2). Les cours comportent encore un module additionnel au choix. Ils sont prévus sur un semestre complet, avec possibilité de s'inscrire en tout temps. La participation reste gratuite pour les AP, alors que les personnes requérant l'asile et les réfugiés doivent s'acquitter d'une finance d'inscription.

*Pour en savoir plus: [lernpunkt.heilsarmee.ch](http://lernpunkt.heilsarmee.ch)*